

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Assemblée du: 15 JANVIER 2015

Résolution numéro: CA-2015-3

Recommandation

1. de nommer Madame Linda Lebrun, Trésorière et Directrice exécutive - Finances et Contrôle, à titre d'administratrice du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal, en remplacement de Monsieur Luc Tremblay. Les administrateurs seront dorénavant les suivants :

Mesdames Isabelle Poissant et Linda Lebrun ainsi que monsieur Alain Brière.

2. que cette nomination entre en vigueur à compter de la date de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2015 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration.

3. la présente résolution modifie la résolution CA-2014-273 adoptée le 5 novembre 2014.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$ Toutes taxes incluses

Requérant : Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Titre : Directrice

Date : 2015-01-06

Signature :

D.E. responsable : Gestion des RH et services partagés

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

Date : 2015-01-06

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin

Suite à la nomination par intérim de Monsieur Luc Tremblay à la Direction générale de la STM, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du conseil des administrateurs du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision : 06/01/2015

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Remplacement d'un administrateur pour le Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal.

Démarche, solution proposée et conclusion

Suite à la nomination par intérim de Monsieur Luc Tremblay à la Direction générale de la STM, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du conseil des administrateurs du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

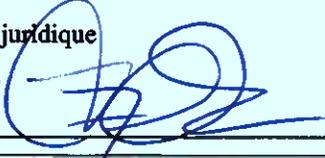
Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Service des régimes de retraite

Nom : Lyne Claude

Titre : Conseillère juridique

Date : 2015-01-06

Signature : 

Service : Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Titre : Directrice

Date : 2015-01-06

Signature : 

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Remplacement d'un administrateur pour le Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal.

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3'	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certificat du trésorier

Certificat requis : Oui Non

Les fonds sont disponibles : Oui Non

Trésorier: Linda Les
Date: 13 janvier 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: **4**

Assemblée du: **15 JANVIER 2015**

Résolution numéro: **CA-2015-004**

Recommandation

1. conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q. c. R-15.1) et à la réglementation adoptée par la Société en cette matière, de nommer Madame Linda Lebrun, Trésorière et Directrice exécutive - Finances et Contrôle, comme administratrice du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, en remplacement de Monsieur Luc Tremblay. Les administrateurs seront dorénavant les suivants :

Mesdames Isabelle Poissant et Linda Lebrun ainsi que monsieur Alain Brière.

2. que cette nomination entre en vigueur à compter de la date de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2015 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration.

3. la présente résolution modifie la résolution CA-2014-272 adoptée le 5 novembre 2014.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

§ Toutes taxes incluses

Requérant: Service des régimes de retraite

Nom: Isabelle Poissant

Titre: Directrice

Date: 2015-01-06

Signature: _____

D.E. responsable: Gestion des RH et services partagés

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Date: 2015-01-06

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: _____

Exposé du besoin

Suite à la nomination par intérim de Monsieur Luc Tremblay à la Direction générale de la STM, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du comité d'administrateurs du Régime de retraite des employés désignés de la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 06/01/2015

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Remplacement d'un administrateur pour le Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal.

Démarche, solution proposée et conclusion

Suite à la nomination par intérim de Monsieur Luc Tremblay à la Direction générale de la STM, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du comité d'administrateurs du Régime de retraite des employés désignés de la STM.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13):

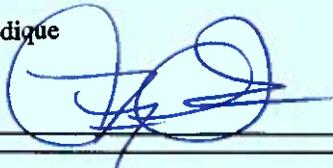
Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Service des régimes de retraite

Nom : Lyne Claude

Titre : Conseillère juridique

Date : 2015-01-06

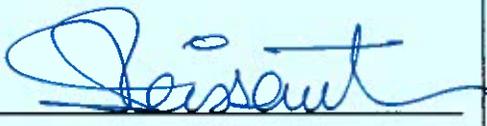
Signature : 

Service : Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Titre : Directrice

Date : 2015-01-06

Signature : 

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Remplacement d'un administrateur pour le Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal.

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certificat du trésorier

Certificat requis : Oui Non

Les fonds sont disponibles : Oui Non

Trésorier : Linda LeBlanc
 Date : 13 janvier 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: **5**

Assemblée du: **15 JANVIER 2015**

Résolution numéro: **CA-2015-5**

Recommandation

1. conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q. c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer Madame Linda Lebrun, Trésorière et Directrice exécutive - Finances et Contrôle, à titre de membre nommée par la STM pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de Monsieur Luc Tremblay. Les administrateurs seront dorénavant les suivants :

Mesdames Céline Desmarteau, Sylvie Tremblay, Pascale Dionne, Angèle Dubé, Marie-Claude Léonard et Linda Lebrun, ainsi que monsieur Alain Brière et le directeur général, Luc Tremblay, ce dernier étant membre d'office et président de ce comité;

2. que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente nomination et demeure en force jusqu'au 15 mars 2015 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration.

3. la présente résolution modifie la résolution CA-2014-271 adoptée le 5 novembre 2014.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

§ Toutes taxes incluses

Requérant: Service des régimes de retraite

Nom: Isabelle Poissant

Titre: Directrice

Date: 2015-01-06

Signature: _____

D.E. responsable: Gestion des RH et services partagés

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Date: 2015-01-06

Signature: _____

Secrétaire de l'assemblée: _____

Exposé du besoin

Monsieur Luc Tremblay a été nommé par la Société pour siéger sur le Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN) par la résolution CA-2012-067 adoptée le 7 mars 2012;

Le 17 décembre 2014, Monsieur Tremblay a été nommé directeur général de la STM par intérim;

Selon le texte du Règlement du Régime, le directeur général de la STM est d'office membre et président du Comité de retraite. M. Tremblay devient donc d'office président du Comité de retraite, laissant une vacance au sein dudit Comité;

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 06/01/2015

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

5

Objet : Remplacement d'une personne nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN)

Démarche, solution proposée et conclusion

Considérant que la nomination de Monsieur Luc Tremblay à titre de directeur général de la STM laisse un poste vacant au sein du Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN);

Considérant qu'il est pertinent que la Société désigne un nouveau membre pour remplacer M. Tremblay au sein dudit Comité.

Considérant que le mandat des personnes nommées par la Société pour siéger au Comité du régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN) prend fin le 15 mars 2015;

Pour ces motifs, nous requérons :

La nomination de Madame Linda Lebrun, Trésorière et Directrice exécutive - Finances et Contrôle, à titre de membre nommé par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de M. Luc Tremblay, effective dès son adoption et jusqu'au 15 mars 2015.

Le tout tel que proposé dans la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13):

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Service des régimes de retraite

Nom : Lyne Claude

Titre : Conseillère juridique

Date : 2015-01-06

Signature : _____



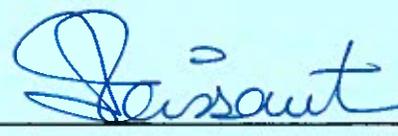
Service : Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Titre : Directrice

Date : 2015-01-06

Signature : _____



RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

5

Objet: Remplacement d'une personne nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN)

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3'	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certificat du trésorier

Certificat requis : Oui Non

Les fonds sont disponibles : Oui Non

Trésorier: Linda LeBlond

Date: 13 janvier 2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 6

Assemblée du: 15 JANVIER 2015

Résolution numéro: CA-2015-006

Recommandation

D'approuver le règlement d'emprunt R-152, permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour le prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval par l'Agence métropolitaine de transport. Le montant total sera donc de 600,00 M\$ amorti sur un terme maximal de 20 ans.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

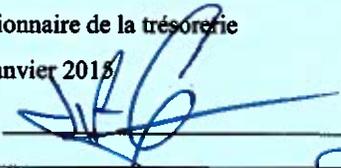
\$ Toutes taxes incluses

Requérant: Trésorerie

Nom: Jean-François Plante

Titre: Gestionnaire de la trésorerie

Date: 12 janvier 2015

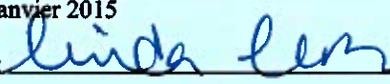
Signature: 

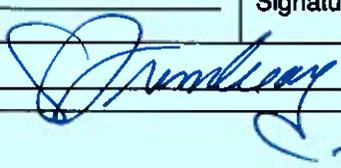
D.E. responsable: Finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive par intérim et Trésorière

Date: 12 janvier 2015

Signature: 

Secrétaire de l'assemblée: 

Exposé du besoin

Le gouvernement du Québec, conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), doit fixer la date pour la cession des biens nécessaires au prolongement du réseau du métro à Laval. La date visée est le 31 mars 2015.

La cession des actifs du métro vers Laval, doit comprendre la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport ("AMT") auprès de Financement-Québec, ainsi que le paiement à l'AMT de la somme représentant l'écart entre la valeur nette des actifs transférés et le montant de la dette assumée, ainsi que les taxes de ventes nettes de ristournes applicables sur la valeur de la cession. Il est donc nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt permettant à la Société de détenir les crédits nécessaires à la prise en charge des passifs reliés à la cession des actifs.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans

Démarche, solution proposée et conclusion

L'AMT a été mandatée par le gouvernement pour la réalisation des ouvrages nécessaires au prolongement du réseau du métro vers Laval. Tel que prévu à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), l'AMT doit céder à la STM, à la date fixée par le gouvernement, tous les biens relatifs au prolongement. Selon les informations obtenues, la date visée est le 31 mars 2015.

Il est à noter que l'article 47 cité au paragraphe précédent ne prévoit que la cession des actifs sans mention d'une contrepartie. Par contre, pour éviter des impact comptables importants pour le gouvernement, la transaction doit se faire en contrepartie de la valeur comptable nette des actifs, comprenant le transfert de l'encours de la dette contractée par l'AMT auprès de Financement-Québec d'environ 419,58 M\$ (Annexe 1), ainsi que du solde entre la valeur comptable nette et les emprunts, soit une somme d'environ 144,79 M\$, payable à l'AMT. La STM devra aussi payer les taxes de ventes applicables, nettes de ristournes, sur la valeur comptable nette des actifs, les frais financiers et les contingences reliées aux ouvrages (Annexe 2).

Il est prévu que la dette transférée à la STM soit remboursée à 100% par le ministère des Transports ("MTQ"), par le biais du remboursement du service de la dette, capital et intérêts, directement à Financement-Québec. Il doit en être de même pour tout nouveau financement requis dans le cadre de cette cession. Par contre, nous sommes en attente de confirmations que :

- la cession, telle qu'envisagée, est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*; et
- les emprunts, comprenant la dette transférée et la dette future, seront entièrement subventionnés par le MTQ, ce qui demande ainsi le transfert de la subvention accordée à l'AMT sur les emprunts existants.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité Finances du 23 octobre 2014

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

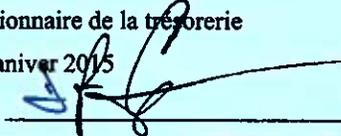
Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Trésorerie

Nom : Jean-François Plante

Titre : Gestionnaire de la trésorerie

Date : 12 janvier 2015

Signature : 

Service : Budget et investissements

Nom : Alain Fraser

Titre : Directeur et Trésorier adjoint

Date : 12 janvier 2015

Signature : 

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet : D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Le règlement d'emprunt proposé est **conditionnel** à la réception de ces confirmations. La cession ne pourra se faire qu'après réception des autorisations requises du MTQ ou du gouvernement, autant pour le transfert de la dette actuelle et de la subvention qui y est rattachée, que pour l'obtention d'une subvention à 100% sur tout montant devant être emprunté par la STM dans le cadre de cette cession, ainsi que suite à l'approbation du présent règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le service de dette annuel serait de 46,13 M\$, basé sur un taux de 4,50% et amorti sur une période de vingt (20) ans.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certificat du trésorier

Certificat requis : Oui Non

Les fonds sont disponibles : Oui Non

Trésorier: Linda Lepin

Date: 13 janvier 2015

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :
« Démarche, solution proposée et conclusion »
« Annexe 1 »

Prêt	Date d'émission	Montant subventionné	Taux	Échéance	Refinancement à venir	Terme du refinancement
2005-1055	15 juil. 2005	9,445,236.99 \$	4.339%	15 juil. 2015	9,085,385.04 \$	10
2005-1574	14 nov. 2005	16,612,177.09 \$	4.783%	1 déc. 2015	15,433,085.92 \$	10
2006-1095	4 juil. 2006	13,654,600.77 \$	4.773%	1 déc. 2015	12,738,883.36 \$	10
2006-0741	2 mai 2006	13,738,202.16 \$	4.835%	2 mai 2016	12,344,320.11 \$	10
2006-0805	15 mai 2006	13,823,821.30 \$	4.960%	1 déc. 2016	11,943,063.97 \$	10
2006-1323	15 août 2006	17,013,264.54 \$	4.847%	1 déc. 2016	14,685,096.66 \$	10
2006-1487	18 sept. 2006	13,427,554.80 \$	4.531%	1 déc. 2016	11,560,083.21 \$	10
2006-2002	14 déc. 2006	13,925,721.07 \$	4.349%	14 mai 2017	11,585,689.31 \$	10
2007-1885	18 déc. 2007	3,734,452.23 \$	4.660%	1 déc. 2017	3,059,535.16 \$	10
2008-0066	17 janv. 2008	3,688,966.43 \$	4.317%	1 déc. 2017	3,009,667.86 \$	10
2008-0791	1 mai 2008	1,930,541.98 \$	4.659%	1 déc. 2018	1,477,604.31 \$	10
2010-2018	16 juil. 2010	30,840,635.48 \$	4.235%	1 déc. 2020	10,236,472.55 \$	10
2010-2562	8 oct. 2010	5,014,550.17 \$	3.652%	1 déc. 2020	3,464,025.24 \$	10
2010-3084	1 déc. 2010	564,058.56 \$	3.943%	1 déc. 2020	\$	
2010-3087	1 déc. 2010	2,221,096.50 \$	3.943%	1 déc. 2020	\$	
2010-3088	1 déc. 2010	12,865,482.47 \$	3.943%	1 déc. 2020	6,534,804.53 \$	10
2010-3089	1 déc. 2010	12,834,850.81 \$	3.943%	1 déc. 2020	6,519,245.82 \$	10
2011-1099	29 avr. 2011	4,303,292.63 \$	4.113%	1 déc. 2021	2,821,586.96 \$	10
2012-2830	25 sept. 2012	179,945.58 \$	2.911%	1 déc. 2022	111,352.00 \$	10
2012-2695	1 oct. 2012	8,804,928.26 \$	3.000%	1 déc. 2022	\$	
2012-2683	1 oct. 2012	2,729,580.77 \$	3.000%	1 déc. 2022	\$	
2002-2066	5 déc. 2002	4,115,365.46 \$	6.039%	5 déc. 2022	\$	
2013-2540	1 oct. 2013	10,846,954.70 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2541	1 oct. 2013	8,093,060.21 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2546	1 oct. 2013	11,571,083.12 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2547	1 oct. 2013	4,927,237.02 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2548	1 oct. 2013	8,963,812.44 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2549	1 oct. 2013	11,886,079.78 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2550	1 oct. 2013	10,658,599.70 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2551	1 oct. 2013	5,825,702.04 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2552	1 oct. 2013	5,762,435.39 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2553	1 oct. 2013	3,969,948.62 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2554	1 oct. 2013	6,612,578.17 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2014-1169	7 mai 2014	18,199,374.76 \$	3.325%	1 sept. 2024	\$	
2014-1414	3 juin 2014	36,020,889.23 \$	3.271%	1 sept. 2024	\$	
2014-2121	30 juin 2014	10,225,290.13 \$	3.138%	1 sept. 2024	\$	
2014-2120	30 juin 2014	24,868,328.40 \$	3.138%	1 sept. 2024	\$	
2004-1512	8 nov. 2004	741,302.41 \$	5.453%	2 déc. 2024	\$	
2006-1794	7 nov. 2006	10,593,428.29 \$	4.602%	1 juin 2025	\$	
2007-0871	19 juin 2007	1,877,436.38 \$	5.136%	1 juin 2025	\$	
2006-0403	27 mars 2006	13,769,996.88 \$	4.886%	1 avr. 2026	\$	
2008-0791	1 mai 2008	617,773.43 \$	4.659%	1 déc. 2018	472,833.35 \$	10
2009-0911	24 avr. 2009	1,212,507.58 \$	4.373%	1 déc. 2018	949,971.09 \$	10
2009-1519	4 août 2009	1,599,809.05 \$	4.453%	1 déc. 2019	1,158,909.78 \$	10
2009-2225	17 nov. 2009	2,475,704.08 \$	4.340%	1 déc. 2019	1,820,016.09 \$	10
2010-2419	24 sept. 2010	1,893,825.09 \$	3.865%	1 déc. 2020	\$	
2010-1434	17 mai 2010	903,372.55 \$	4.925%	1 déc. 2029	\$	
Total		419,584,855.50 \$			141,011,632.32 \$	

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :
« Démarche, solution proposée et conclusion »
« Annexe 2 »

Règlement d'emprunt	Montant	Sous-total
1 Prise en charge auprès de Financement-Québec, des emprunts contractés par l'AMT au 31 mars 2015.	\$419,584,855.50	
	sous-total	\$419,584,855.50
2 Écart entre la valeur nette des actifs et des emprunts pris en charge par la STM.	\$144,785,416.50	
3 Contingences reliées aux ouvrages	\$ 2,000,000.00	
4 Frais financiers	\$ 5,481,760.68	
5 Taxes nettes de ristournes	\$ 28,147,967.32	
	sous-total	\$180,415,144.50
	TOTAL	\$600,000,000.00

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 7

Assemblée du: 15 JANVIER 2015

Résolution numéro: CA-2015-007

Recommandation

D'instituer le régime d'emprunts « Métro vers Laval », permettant à la Société d'emprunter à long terme à partir du 1^{er} février 2015, dans le cadre du règlement d'emprunt visant le financement des activités reliées à la cession des ouvrages du Métro vers Laval, selon les limites et caractéristiques énoncées dans le projet de résolution joint à la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

§ Toutes taxes incluses

Requérant: Trésorerie

Nom: Jean-François Plante

Titre: Gestionnaire de la trésorerie

Date: 12 janvier 2015

Signature: 

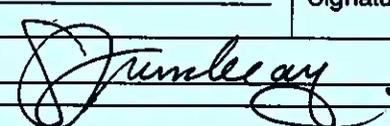
D.E. responsable: Finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive par intérim et Trésorière

Date: 12 janvier 2015

Signature: 

Secrétaire de l'assemblée: 

Exposé du besoin

Un régime d'emprunts est institué afin de prévoir le financement des activités reliées à la cession des actifs relatifs au prolongement du Métro vers Laval. En plus de la prise en charge des emprunts relatifs aux ouvrages du Métro vers Laval de l'AMT, il est requis de prévoir le financement du montant que représente l'écart entre la valeur nette des actifs et de l'encours de la dettes, les contingences reliées aux ouvrages, les frais financiers ainsi que les taxes de ventes nettes de ristournes applicables.

Il est donc proposé d'adopter une résolution instituant un régime d'emprunts afin d'assurer la réalisation des transactions financières optimales nécessaires au financement de ces dépenses, ainsi que pour les refinancements prévus en 2015.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Institution du régime d'emprunts, permettant à la Société d'emprunter à long terme à partir du 1er février 2015, dans le cadre du règlement d'emprunt visant le financement des activités reliées à la cession des ouvrages du Métro vers Laval.

Démarche, solution proposée et conclusion

Suite à des discussions avec des représentants du ministère des Finances, il a été recommandé, comme pour les investissements prévus au Programmes triennal d'immobilisations et compte tenu des besoins en matière de financement requis et de la flexibilité qui serait requise afin de profiter rapidement des propositions provenant du marché en temps opportun, de mettre en place un régime d'emprunts.

Les besoins en financement se composent donc comme suit :

Prise en charge des emprunts de l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec au 31 mars 2015.	419,58 M\$	
	Sous-total	<u>419,58 M\$</u>
Écart entre la valeur comptable nette et la dette prise en charge	144,79 M\$	
Contingences reliées aux ouvrages	2,00 M\$	
Frais financiers	5,48 M\$	
Taxes nettes de ristournes	28,15 M\$	
Refinancements prévus en 2015	38,00 M\$	
	Sous-total	<u>218,42 M\$</u>
Total à prévoir au régime		<u>638,00 M\$</u>

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité Finances du 23 octobre 2014

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13):

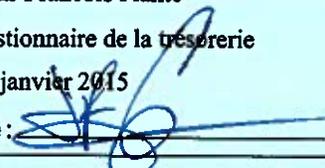
Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Trésorerie

Nom : Jean-Francois Plante

Titre : Gestionnaire de la trésorerie

Date : 12 janvier 2015

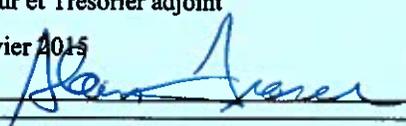
Signature : 

Service : Budget et investissements

Nom : Alain Fraser

Titre : Directeur et Trésorier adjoint

Date : 12 janvier 2015

Signature : 

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet : Institution du régime d'emprunts, permettant à la Société d'emprunter à long terme à partir du 1er février 2015, dans le cadre du règlement d'emprunt visant le financement des activités reliées à la cession des ouvrages du Métro vers Laval.

- Recommandation
 Exposé du besoin
 Démarche, solution proposée et conclusion
 Développement durable
 Subvention

Ce montant est entièrement subventionné par le ministère des Transports et sera financé auprès de Financement Québec.

Bien entendu, les termes et conditions de chacun des emprunts seront soumis à l'approbation du ministre des Finances conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*.

Suite de la rubrique

- Recommandation
 Exposé du besoin
 Démarche, solution proposée et conclusion
 Développement durable
 Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Institution du régime d'emprunts, permettant à la Société d'emprunter à long terme à partir du 1er février 2015, dans le cadre du règlement d'emprunt visant le financement des activités reliées à la cession des ouvrages du Métro vers Laval.

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certificat du trésorier

Certificat requis : Oui Non

Les fonds sont disponibles : Oui Non

Trésorier: Linda Lem

Date: 13 janvier 2015